CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 04 juillet 2026 à 09 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de RARAY, sous la présidence de Monsieur de La Bédoyère Emmanuel, Maire.

Étaient présents :
M. Emmanuel de La Bédoyère, Maire
Mme Virginie Franchet, 1ère Adjointe

Mme Martine Belguerras, Mme Céline Fantuz, M. Daniel Guillaume, Mme Tatiana de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fournière, Mme Anne McKay, Mme Valérie Saby, Conseillers

Étaient absents :
M. Patrick Gheraert, 2ème adjoint, donnant pouvoir à Mme Virginie Franchet
M. Antoine Kotliart, donnant pouvoir à M. Emmanuel de La Bédoyère

---

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Virginie Franchet a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent,

Compte-rendu adopté à l unanimité

Délibérations

1 - Frais de scolarité

Depuis deux ans, la mairie ne reçevait plus de facture concernant la participation aux frais de scolarité de l'école de Rully.
Après avoir été avertie, La mairie de Rully a envoyé une facture pour l'année 2024/2025 d'un montant de 7 395,94€ pour quatre enfants de Raray, soit 1 848,98€ par enfant.

Adopté à l'unanimité.

2 - Convention de collaboration d'un bénévole à une mission de service public communal

Monsieur le Maire explique que lors du précédent mandat, un élu était en charge de la gestion des travaux d'entretien et affaires courantes de l'église de notre village. Au regard de son expérience et de la qualité de son travail, Monsieur le Maire propose de poursuivre cette collaboration sous forme de bénévolat. Cette collaboration serait encadrée par une convention de collaboration bénévole fixant les missions, les moyens, l'autorité hiérarchique, la règlementation, la durée…

Les missions suivantes seraient envisagées :

- Ouvrir et fermer l'église en cas de cérémonies religieuses manifestations culturelles et/ou travaux
- Planifier la vérification annuelle des équipements électriques et autres
- Accompagner les prestataires lors des visites annuelles
- Analyser les rapports de vérification et rendre compte des dysfonctionnements et/ou anomalies
- Veiller au maintien en bon état de l'édifice et des objets cultuels qu'il contient
- Interroger et suivre les entreprises susceptibles d'intervenir dans l'édifice dans le cadre de travaux d'entretien, et de réparation ou lors de l'installation d'un éventuel système de chauffage
- Prévenir, informer, solliciter la DRAC ou tout autre organisme compétent en la matière lorsque la situation le justifie

Cette convention sera placée sous l'autorité hiérarchique de M. le Maire pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Adopté à l'unanimité.

3 - Convention d'occupation du domaine privé communal entre les Terres de la Borde et la commune de Raray

La société Terres de la Borde a installé un système d'irrigation sur ses parcelles cultivables depuis plusieurs années. Ces installations traversent des voies communales à plusieurs endroits, et notamment la chaussée Brunehaut. La commune et la société Terres de la Borde se rapprochent afin d'établir une convention d'occupation du domaine privé communal afin de régulariser la situation.

Dans ce cadre, une demande de convention type et des tarifs en vigueur a été adressée à la chambre de l'agriculture, en attente de réponse.

La société Terres de la Borde et la commune se renseigneront sur d'éventuelles démarches spécifiques à accomplir au regard du caractère historique de la chaussée Brunehaut.

Par ailleurs, il est précisé par un conseiller que cette convention devra être finalisée en cohérence avec une convention de même nature à établir avec un autre propriétaire foncier voisin.

4 - Demande de subventions à la CCSSO

Dans le cadre du fonds de concours qui nous est attribué par la CCSSO, M. le Maire propose de présenter les dossiers suivants :

- Réfection d'un avaloir : 1950 € HT
- Flèche directionnelle, stop, entrée charetière : 3 700 € HT
- Dépose et pose d'une bordure gré : 1 267.50 € HT
- Panneaux de signalisation : 2 308.50 € HT
- Installation d'un chauffage dans l'église : 17 742.43 € HT
- Déplacement du comptage (église) : 5 526.86 € HT
- Réalisation d'une tranchée (église) : 1 334.42 € HT
- Remplacement du câble d'alimentation (église) : 2 456.42 € HT

M. le Maire rappelle que la CCSSO intervient à hauteur de 50 % du montant HT de la dépense. Des subventions supplémentaires peuvent être sollicitées auprès du Département et/ou de l'Etat pour un maximum de 80% du montant de la dépense HT.

Concernant le chauffage de l'église, M. le Maire propose de faire la demande de subvention, bien que le devis n'ait pas encore été adopté en conseil, afin de sécuriser le soutien financier de la CCSSO avant le 31 décembre 2026.

Concernant le devis des panneaux d'affichage, il est demandé de revoir l'emplacement et le modèle du miroir qui sera installé pour la sortie du 12 rue du Manoir afin de pouvoir valider la commande.

Adopté à l'unanimité.

5 - Remboursement des cailloux à la SCEA de la Grande Solette

Le remblais des chemins communaux de Raray se fait en collaboration avec les agriculteurs de la commune.

Il est d'usage que la Mairie prenne en charge l'achat des matériaux nécessaires au remblais et à l'entretien desdits chemins communaux et que les agriculteurs procèdent à la mise en place des matériaux.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de rembourser l'achat de cailloux effectué par la SCEA de la Grande Solette pour un montant TTC de 988,49€ qui ont été disposés sur la chaussée Brunehaut.

Adopté à la majorité.
M. Nicolas de La Fournière et Mme Anne McKay se sont abstenus.

<u>Questions diverses</u>

Retour sur les travaux

M. le Maire informe que le montant estimatif des travaux fixé par l'entreprise Colas était de 150 112.20 € TTC et, qu'à ce jour, les travaux réalisés ont coûté 121 193.30 € TTC auquel il faut ajouter quelques travaux supplémentaires pour un montant de 8 301 € TTC.

Retour sur les subventions

Pour la bonne information du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que 34 demandes de subventions ont été déposées sur la période 2023-2025 dans le cadre du fonds de concours et acceptées. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des demandes de subvention est mis à disposition des conseillers.

Entretien des espaces verts de la commune

Une réunion aura lieu le 27 juillet à 16h avec M. le Maire et Jardin décor pour revoir les prestations réalisées dans le village.

Pour information, les devis suivants ont récemment été validés :

- Terrassement engazonnement rue de la Solette rue du Manoir : 1 097.10 € TTC
- Contrat d'entretien Clos du Manoir : 4 680.29 € TTC
- Elagage d'un marronnier (aire de jeux) : 495.05 € TTC.

Plusieurs autres devis sont en cours d'étude, élagage rue Jean Cocteau, plantation rue Demonchy,

Par ailleurs, M. Le Maire précise qu'il a reçu un email d'une habitante du village concernant l'absence de désherbage devant les habitations.
Une communication portant sur le désherbage devant chez soi va être établie.

Parking et stationnement des véhicules dans le village

Lors du passage de la société Mouton qui devait intervenir dans la rue du Son, il a été constaté que l'étroitesse de la rue rend le passage du camion difficile lorsque les véhicules y sont stationnés.
Se pose notamment la question du passage des secours en cas de besoin dans cette rue.
La mairie va prendre contact avec le SDIS 60 et la caserne de Verberie pour vérifier qu'ils ont connaissance du problème.
Une réflexion va être engagée par la mairie concernant les possibilités d'aménagement et une réunion avec les habitants de la rue.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Le Conseil de l'école de Rully a eu lieu. Il y a 62 élèves inscrits pour l'année prochaine.
Les maîtresses de maternelle et CP/CE1/CE2 sont mutées et seront remplacées par deux autres maîtresses qui ont déjà été présentées au conseil de l'école.
Dans l'ensemble, le bilan est positif et une demande de travaux pour la transition écologique (rafraîchissement des classes entre autre) a été faite auprès de la mairie de Rully.

La commission communication s'est réunît notamment pour le Raray info qui est en cours de préparation.

Le conseil communautaire et le bureau communautaire se sont réunis plusieurs fois depuis les élections. Les commissions ont été installées. Il a été évoqué le dossier de la piscine de Senlis qui, après examen, a été annulé dans sa forme actuelle malgré les pénalités dues aux deux opérateurs (environ 100 000€/opérateur). Le projet va être repris dans son intégralité par les nouveaux élus de la CCSSO.

Le SIBH s'est réuni et a finalement décidé de ne pas transférer sa compétence à la CCSSO principalement au motif que les travaux de canalisations envisagés ne représentent que 0,5% par an du budget du SIBH. Ce montant a été jugé insuffisant par le bureau du SIBH.

Pour information, le SIBH dessert 3725 habitants. Il est également constaté une diminution de la consommation d'eau par habitant en 2025 vs 2024 (de 120L/hab à 104L/hab).
Un projet de station de déferrisation de l'eau est en cours.

Communication de la liste des membres de la CCID

La commission se réunit le 20 juillet à 18h00.
Parmi les 24 habitants proposés par la mairie, 12 ont été retenus par les finances publiques (6 titulaires et 6 suppléants).

Sont commissaires titulaires :

- M. Daniel Guillaume
- Mme Tatiana Huchet de La Bédoyère
- Mme Magali Lévêque
- Mme Valérie Saby
- M. Noël Delys
- M. Pierre GEORGEL

Sont commissaires suppléants :

- M. Bruno Lagache
- M. Jean-Raynald Trotin
- M. Luc Beurtheret
- M. Dominique Bordes
- Mme Valérie Pelissier
- Mme Elzbieta Walczyszy

Cette commission a pour mission de donner un avis sur les mises à jour des valeurs locatives suite à des modifications (nouvelle construction, création de piscine, de dépendance, etc…).
Le service des finances publiques propose une nouvelle valeur pour chaque logement ayant subi une modification qui doit être entérinée ou non par la commission communale des impôts directs.

Désignation d'un responsable pour les commémorations

Suite à la demande d'une habitante concernant les commémorations, M. le Maire propose la désignation d'un responsable qui sera en charge de coordonner les événements.
Il est rappelé que la commémoration du 11 novembre est gérée conjointement par 7 communes et célébrée à tour de rôle dans chacune d'entre elles. Les autres commémorations ne sont célébrées qu'en cas d'anniversaire particulier.
Après discussion, il a été convenu de conserver l'organisation actuelle et de ne pas désigner de responsable.

Présentation du budget de l'AFL

<u>Année 2025</u>

Recettes

Report 2024	7 043,14€
Subventions Mairie de RARAY	7 000,00€
Location de matériel	518,90€
Repas du village	185,00€

Dépenses

investissement matériel	110,64€
Frais de fonctionnement	393,25€
Réceptions-Animations	5 678,75€
Cadeaux St Nicolas	2 201,17€
Trésorerie au 31/12/2025	6 363,23€

La présidente de l'AFL propose que les réceptions nécessitant le plus de préparation (Saint Nicolas, fête du village) soient fixées sur des week-ends précis afin de faciliter les préparatifs et réserver à l'avance les prestataires.
Elle propose que la Saint Nicolas se fasse le premier week-end de décembre et la fête du village le dernier week-end de juin.
Le conseil municipal n'émet pas d'objection à cette demande.

Le pot de la rentrée se fera le 19 septembre 2026

Le prochain conseil municipal se tiendra le 26 septembre 2026.

L'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 12h10.